



Fonctionnement de l'école et règlement pour l'année 2024/25



L'école de musique est ouverte à toutes personnes désireuses de se familiariser au langage musical et à la pratique instrumentale.

L'école de musique une association (loi 1901) qui propose des formations musicales ; à ce titre elle a besoin de votre participation et de votre investissement .

Notre école fonctionne avec un programme bien établi, puisque nous sommes affiliés à la **Confédération Musicale de France** (<http://www.cmf-musique.org>).

Elle s'ouvre par conséquent à tous et propose une formation adaptée à chaque classe d'âge.

- ⤴ Une classe d'éveil musical réservée aux enfants à partir de 5 ans révolus et sous réserve d'un effectif suffisant.
- ⤴ Un cursus de formation musicale et instrumentale en 3 cycles.
- ⤴ Un enseignement spécifique aux adultes débutants ou désireux de se perfectionner.



Notre association compte actuellement une **cinquantaine d'élèves** inscrits.

Elle se compose de deux orchestres :

- ⤴ L'orchestre cadet qui réunit les élèves dès la 2^{ème} année d'instrument.
- ⤴ L'orchestre d'harmonie qui accueille les élèves dès la 4^{ème} année.

**La pratique collective fait partie du cursus de chaque élève
et conditionne l'inscription.**



Trois auditions et concert sont programmés dans l'année :

- ⤴ Audition aux vacances de Noël
- ⤴ Concert des professeurs
- ⤴ Palmarès de fin d'année





La formation musicale

La formation musicale est obligatoire pour tout élève instrumentiste inscrit, et reste obligatoire jusqu'à l'obtention de l'examen de 2^{ème} cycle (brevet).

Les cours sont **collectifs**, hebdomadaires et identiques au calendrier scolaire. **L'assiduité en cours, un travail régulier à la maison sont indispensables à l'acquisition de la lecture de notes et de rythme.**

L'évaluation des acquis s'effectue en fin d'année scolaire.

La moyenne de passage dans le cours supérieur est fixée à 10/20.

| | Niveau | Durée | Lieu d'examen |
|------------------------|--------------|-------|--|
| 1 ^{er} cycle | 1A | 1h00 | Ecole de musique de Grand-charmont |
| | 1B | 1h30 | Ecole de musique de Grand-charmont |
| | 1C | 1h30 | Ecole de musique de Grand-charmont |
| | Fin de cycle | 1h30 | Examen de fin de 1er cycle à Audincourt |
| 2 ^{ème} cycle | 2A | 1h30 | Ecole de musique de Grand-charmont |
| | 2B | 1h30 | Ecole de musique de Grand-charmont |
| | 2C | 1h30 | Ecole de musique de Grand-charmont |
| | Brevet | 1h30 | Examen de fin de 2 ^{ème} cycle à Audincourt |
| 3 ^{ème} cycle | 3A | 1h30 | Examen de fin d'année à Besançon |
| | 3B | 1h30 | Examen de fin d'année à Besançon |
| | DFE | 1h30 | Examen de fin d'année à Besançon |



La formation instrumentale

La pratique d'un instrument débute à partir du second trimestre de la 1^{ere} année.

Les cours sont **individuels** et suivent le calendrier scolaire.

Pour le bon déroulement de chaque cours, il est **important d'arriver à l'heure** et de **prévenir le professeur concerné en cas d'absence**, de même que le professeur est tenu de récupérer ses absences dans la mesure du possible (éventuellement pendant les vacances).

>> **Instruments enseignés à l'école de musique :**

Flûte traversière

Clarinette

Saxophone

Trompette

Cor

Euphonium

Hautbois

Basson

Percussions

Piano

Guitare

Trombone

Un examen en fin d'année évalue le travail effectué.



L'épreuve de déchiffrage instrumental est obligatoire à la fin de chaque cycle.
La note de passage est fixée à 10/20.

| | Niveau | Durée | Notation | Lieu d'examen |
|------------------------------|--------------|--------|---|--|
| 1^{er} cycle | 1A | 30 min | Note /20 | Ecole de musique Grand-charmont |
| | 1B | 30 min | Note /20 | Ecole de musique Grand-charmont |
| | 1C | 30 min | Note/20 | Ecole de musique Grand-charmont |
| | Fin de cycle | 30 min | Note/20 | Fin de 1 ^{er} cycle à Audincourt |
| 2^{ème} cycle | 2A | 45 min | Note /20 | Ecole de musique Grand-charmont |
| | 2B | 45 min | Note /20 et | Ecole de musique Grand-charmont |
| | 2C | 45 min | Déchiffrage /20 | Ecole de musique Grand-charmont |
| | Brevet | 45 min | Morceau et Déchiffrage /20 | Fin de 2 ^{ème} cycle à Audincourt |
| 3^{ème} cycle | 3A | 45 min | Morceau et | Examen de fin d'année à Besançon |
| | 3B | 45 min | Déchiffrage /20 | |
| | DFE | 45 min | Morceau et Déchiffrage /20 | |
| | Excellence | 1 h | Morceau Déchiffrage Trait d'orchestre/20 | Examen en février à Paris |



La location d'instrument

Nous mettons à votre disposition quelques instruments de location réservés aux débutants (sauf piano et guitare).

Le montant de cette location s'élève à 150 €/an.

Important :

Ces instruments doivent être entretenus et lorsque vous les rendez à l'école, ils doivent faire l'objet d'une révision, à la charge du locataire.

Chaque instrument restitué à l'école devra obligatoirement être rendu au responsable du bureau qui a la charge des instruments.

**L'achat d'un instrument personnel est essentiel
à la fin du 1^{er} cycle.**



La pratique collective



Notre école se compose de deux orchestres et la pratique collective est obligatoire pour obtenir le diplôme dans sa totalité.

Une fiche de présence permettra la validation de ce module.

Le diplôme sera validé si les trois unités de valeurs (UV) sont obtenues :

1. UV Formation musicale
2. UV Formation Instrumentale
3. UV de pratique collective

Pour davantage de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- *Le vice-président de l'association Michel SEPULCHRE au 03 81 93 41 96*
- *la directrice de l'école de musique Nicole DE MONES au 06 58 58 05 76*
- *les différents professeurs (demandez leurs numéros de téléphone).*



TARIFS ANNEE 2024/25

Tous les élèves doivent 20 € de cotisation pour adhérer à l'association ; ils vous seront facturés en début d'année.

Formation Musicale

| | Grand Charmont Nommay | Extérieur |
|---|--------------------------|-------------|
| Eveil (à partir de 5 ans révolus) 1A | 12,50 € / mois | 17 € / mois |
| 1 ^{er} cycle (sauf 1A) 2 ^{eme} cycle 3 ^{eme} Cycle | 18 € / mois | 24 € / mois |
| Adultes | 18 € / mois | 24 € / mois |

Toute année commencée est due. ()*

Instruments d'harmonie

| | Grand Charmont Nommay | Extérieur |
|------------------------------------|--------------------------|-------------|
| Cycle 1 (1/2h par semaine) | 28 € / mois | 32€ / mois |
| Cycle 2 et 3 (45mn par semaine) | 39 € / mois | 46 € / mois |

(*) (**)

Autres instruments (Piano, guitare)

| | Grand Charmont & extérieur |
|------------------------------------|----------------------------|
| Cycle 1 (1/2h par semaine) | 55 € / mois |
| Cycle 2 et 3 (45mn par semaine) | 81 € / mois |

(*) (**)

Pour les élèves extérieurs, le tarif « Grand Charmont » est appliqué à partir du 2^{ème} enfant, le tarif du 1^{er} enfant reste inchangé. Cette condition ne s'applique pas sur la formation instrumentale des pianos et guitare.

(*) : Tout trimestre commencé est dû. Les trimestres sont comptabilisés d'octobre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin

() : Le tarif est calculé sur 10 mois de septembre à juin.**



Fiche de renseignements - année 2023/24 inscription ou réinscription

Je soussigné :

Adresse :

Téléphone :

Mobile des parents :

Mobile des enfants (facultatif) :

E-mail des parents :

Inscrit => Prénom, NOM, date de naissance du ou des enfant(s) ou de l'adulte :

^
^
^
^

| | | | | | |
|-------------------------------|-------|----|-----|------------|--------------|
| • Education musicale : | Eveil | 1A | 1B | 1C | Fin de cycle |
| (Entourer le niveau) | 2A | 2B | 2C | Brevet | |
| | 3A | 3B | DFE | Excellence | Adultes |

| | | | | |
|-----------------------|-------------------|-----------|-------------|----------|
| • Instrument : | Flûte traversière | Trompette | Hautbois | Piano |
| | Clarinette | Cor | Basson | Guitare |
| | Saxophone | Euphonium | Percussions | Trombone |

Nous vous rappelons que la pratique collective est une discipline obligatoire dans la formation de chaque musicien et conditionne l'inscription à l'école de musique.

En ayant bien pris connaissance des renseignements administratifs mentionnés dans le document distribué lors de l'inscription.

« Lu et approuvé »

Signature :

J'autorise que mon (mes) enfant(s) soit/soient photographié(s) ou filmé(s), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, lors des activités de l'école de musique, que ces images soient affichées dans l'enceinte de l'école ou lors de manifestations publiques, et publiées sur le site de l'école.

« Lu et approuvé »

Signature :